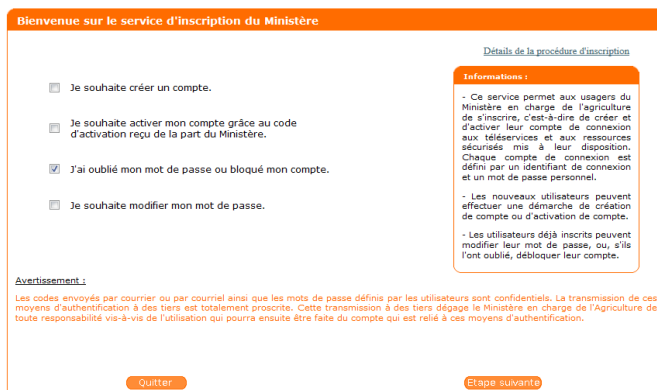


Procédure pour débloquer un compte TélÉCALAM ou récupérer le mot de passe d'un compte TélÉCALAM

Version revue au 27 février 2018

Vous avez oublié votre mot de passe :

❶ Accéder directement au [service d'inscription](#) ou connectez-vous au site Mes démarches et à la [démarche d'indemnisation de calamité agricole](#) dans la rubrique **Exploitant agricole** et **Demander une aide PAC, conjoncturelle ou structurelle**. L'écran du **service d'inscription** s'affiche.




❷ Cocher « **J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.
L'écran **Mes informations** s'affiche.

❸ Compléter l'identifiant de connexion (SIRET), le nom, le prénom, le code postal.

❹ Recopier les chiffres de l'image et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran de déblocage du compte s'affiche, cliquer sur : **Étape suivante**.

1^{er} cas : vous avez votre code TélÉPAC 2017

L'écran **Saisie du code d'activation TélÉPAC** s'affiche.

❺ Cocher « Je dispose du code TélÉPAC », saisir le code TélÉPAC 2017 et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Création du mot de passe** s'affiche.

❻ Créer et saisir votre nouveau mot de passe, le confirmer sur la seconde ligne et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Fin de déblocage de compte** s'affiche.

❼ Cliquer sur le bouton **Terminer**.

Vous pouvez vous connecter à TélÉCALAM avec votre identifiant de connexion (N° SIRET) et votre nouveau mot de passe.

2^{ème} cas : vous connaissez votre code d'activation

Un écran **Saisie du code d'activation** s'affiche

❺ Cocher « Je dispose du code », saisir le code d'activation fourni par le courrier postal du ministère et cliquer sur le bouton : **Étape suivante**.

L'écran **Création du mot de passe** s'affiche

6 Créer et saisir votre nouveau mot de passe, le confirmer sur la seconde ligne et cliquer sur le bouton : **Étape suivante.**

L'écran **Fin de déblocage de compte** s'affiche.

7 Cliquer sur le bouton **Terminer.**

Vous pouvez vous connecter à TéléCALAM avec votre identifiant de connexion (N° SIRET) et votre nouveau mot de passe.

3^{ème} cas : vous n'avez pas votre code TéléPAC ou votre code d'activation

5 Dans l'écran **Saisie du code TéléPAC**, cocher « **Je ne dispose pas du code TéléPAC** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante.**

Ou

Dans l'écran **Saisie du code d'activation**, cocher « **Je ne dispose pas du code** » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante.**

L'écran **Confirmation de l'adresse** s'affiche.

6 Votre adresse est correcte, cocher la case « **Je confirme...** », sinon vous référer aux consignes de l'encart **Informations.**

7 Cliquer sur le bouton **Envoyer** et **Terminer.**

Vous allez recevoir un courrier postal du ministère contenant votre nouveau code d'activation.

Pour débloquent votre compte suite à 5 saisies incorrectes du code TéléPAC ou du code d'activation :

L'écran **Code TéléPAC bloqué** ou **Compte bloqué** s'affiche.

1 Cocher « Je souhaite que le ministère me fasse parvenir un code d'activation à mon adresse » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante.**

Ou

« Je souhaite débloquent mon compte » et cliquer sur le bouton : **Étape suivante.**

L'écran **Confirmation de l'adresse** s'affiche.

2 Votre adresse est correcte, cocher la case « Je confirme... », sinon, vous référer aux consignes de l'encart **Informations.**

3 Cliquer sur le bouton : **Envoyer.**

L'écran **Confirmation de l'inscription** s'affiche.

4 Cliquer sur le bouton : **Terminer.**

Vous allez recevoir un courrier postal du ministère contenant votre nouveau code d'activation.

Suite à 10 saisies incorrectes du mot de passe, il nécessaire de réactiver votre compte, voir le paragraphe précédent **Vous avez oublié votre mot de passe**

Glossaire

SIRET : identifiant d'établissement (14 chiffres).

TéléCALAM: téléprocédure de déclaration des calamités.

Code TéléPAC : code délivré aux bénéficiaires de la PAC. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

Code d'activation : code envoyé après inscription par le ministère aux agriculteurs n'ayant pas de code TéléPAC. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

Mot de passe : mot de passe personnel créé par l'agriculteur. Il doit être conservé pour les prochaines déclarations TéléCALAM.